



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.02.2021

Numéro de version 6

Révision: 26.02.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1. Identificateur de produit

· Nom du produit: **KLEIBERIT 801.0**

· UFI: 6W70-R08M-600H-PG92

· 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance / du mélange ou utilisations déconseillées
Réservé aux utilisateurs professionnels.

· Emploi de la substance / de la préparation Colle / Adhésif

· 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur:

KLEBCHEMIE
M.G.Becker GmbH & Co. KG
Max-Becker-Str. 4
D - 76356 Weingarten / Baden
Allemagne

KLEIBERIT
Chimie S.a.r.l.
200, rue de Paris
F - 67116 Reichstett
France

· Service chargé des renseignements:

Téléphone: +49 7244 62 0
FAX: +49 7244 700 0
Email: hse@kleiberit.com

Téléphone: +49 7244 62 152
FAX: +49 7244 700 152

· 1.4. Numéro d'appel d'urgence

+45 8988 2286 France (français, anglais)
+44 1235 239670 Numéro régional européen (langues européennes)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1. Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 - GHS/CLP

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Resp. Sens. 1 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Carc. 2 H351 Susceptible de provoquer le cancer.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· 2.2. Éléments d'étiquetage

· Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07 GHS08

· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

acétate d'éthyle

4,4'-diisocyanate de diphenylmethane

diisocyanate de diphenylmethane, isomères et homologues

(suite page 2)

F

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.02.2021

Numéro de version 6

Révision: 26.02.2021

Nom du produit: KLEIBERIT 801.0*(suite de la page 1)***Mentions de danger**

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H332 Nocif par inhalation.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
- P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
- P304+P341 EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Indications complémentaires:

- EUH029 Au contact de l'eau, dégage des gaz toxiques.
- EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

- Les personnes déjà sensibilisées aux diisocyanates peuvent développer des réactions allergiques en utilisant ce produit.
- Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit.
- Ce produit ne peut pas être utilisé dans les lieux insuffisamment ventilés, sauf avec un masque de protection équipé d'un filtre antigaz adapté (de type A1 répondant à la norme EN 14387).

2.3. Autres dangers

- Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- PBT:** Non applicable.
- vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2 Mélanges**

- Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

N° d'enregistrement	Identification / Classification GHS-CLP	%
CAS: 141-78-6	acétate d'éthyle	50-80%
EINECS: 205-500-4	Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336, EUH066	
Reg.nr.: 01-2119475103-46-XXXX		

(suite page 3)

F

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.02.2021

Numéro de version 6

Révision: 26.02.2021

Nom du produit: KLEIBERIT 801.0

(suite de la page 2)

CAS: 101-68-8	4,4'-diisocyanate de diphenylmethane	1-5%
EINECS: 202-966-0	Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335, EUH204	
Reg.nr.: 01-2119457014-47-XXXX	Limites de concentration spécifiques:	
	Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 5 %	
	Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 5 %	
	Resp. Sens. 1; H334: C ≥ 0,1 %	
	STOT SE 3; C ≥ 5 %	
CAS: 9016-87-9	diisocyanate de diphenylmethane, isomères et homologues	1-5%
	Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335, EUH204	
	Limites de concentration spécifiques:	
	Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 5 %	
	Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 5 %	
	Resp. Sens. 1; H334: C ≥ 0,1 %	
	STOT SE 3; C ≥ 5 %	
CAS: 26006-20-2	benzene, 2,4-diisocyanato-1-methyl-,homopolymer	1-5%
	Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1. Description des mesures de premiers secours**

· **Remarques générales:**

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· **Après inhalation:**

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

· **Après contact avec la peau:**

Tamponner les parties touchées de la peau avec du coton ou de la cellulose, puis laver soigneusement à l'eau et avec un produit de nettoyage doux.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· **Après ingestion:** Consulter immédiatement un médecin.

· **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Migraine

Etourdissement

Vertiges

Troubles asthmatiques

Manifestations allergiques

Nausées

· **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.02.2021

Numéro de version 6

Révision: 26.02.2021

Nom du produit: KLEIBERIT 801.0

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1. Moyens d'extinction**

- **Moyens d'extinction:**

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit

- **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Isocyanates

Oxyde d'azote (NOx)

piste: Cyanure d'hydrogène (HCN)

- **5.3. Conseils aux pompiers**

- **Equipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.

- **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement** Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.

- **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, gravier, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

Enlever mécaniquement. Couvrir les restes avec un liant humide (par exemple sciure de bois, liant de produits chimiques à base d'hydrate de silicate de calcium, sable) Après environ une heure, collecter dans récipient à déchets, ne pas fermer (formation de CO2). Ces produits doivent rester humides et reposer quelques jours à l'extérieur dans un endroit protégé.

- **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Garantir une bonne ventilation. Cela peut être obtenu en utilisant un dispositif d'aspiration local ou un système d'aspiration général. Si cela ne suffit pas à maintenir la concentration de vapeur de solvant, sur l'emplacement de travail, en dessous des valeurs limites, un appareil de protection respiratoire adéquat doit alors être utilisé. En cas de transvasement de quantités plus importantes sans dispositif d'aspiration, porter un appareil de protection respiratoire.

Encapsulage ou aspiration nécessaires.

N'employer que dans des secteurs bien aérés.

Éviter le contact avec la peau et l'inhalation des aérosols/vapeurs de la préparation.

Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.

fibérisation : en cabine ventilée avec courant d'air laminaire

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Manipuler la substance dans le système fermé si possible.

(pas moins de 5 à 15 changements d'air par heure)

Formation et sensibilisation adaptée et régulière des employés.

à condition que la température d'utilisation ne soit pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

utiliser des pompes pour fûts ou verser avec précaution à partir du conditionnement

Éviter la prise d'échantillonnage par immersion

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.02.2021

Numéro de version 6

Révision: 26.02.2021

Nom du produit: KLEIBERIT 801.0

(suite de la page 4)

en cas d'hypersensibilité des voies respiratoires et de la peau (asthme, bronchite chronique, problèmes cutanés chroniques) il est déconseillé de manipuler le produit.

en complément pour les utilisations professionnelles avec contact multiplié et/ou important limiter la durée d'exposition à 4 heures

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux souterraines, les plans d'eau et les égouts.

Nettoyer les conduites avant déconnexion.

Refermer le conditionnement immédiatement après utilisation

· **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Stocker dans un endroit frais.

Stocker en plein air.

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

· **Indications concernant le stockage commun:** Respecter les réglementations nationales.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:** Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.

· **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1. Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

· **DNEL**

141-78-6 acétate d'éthyle

Dermique DNEL long terme 63 mg/kg (homme)

Inhalatoire DNEL courte terme 1.468 mg/m³ (homme)

DNEL long terme 734 mg/m³ (homme)

101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane

Dermique DNEL courte terme 50 mg/kg (homme)

Inhalatoire DNEL courte terme 0,1 mg/m³ (homme)

DNEL long terme 0,05 mg/m³ (homme)

9016-87-9 diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues

Dermique DNEL courte terme 50 mg/kg (homme)

DNEL long terme 0,05 mg/kg (homme)

Inhalatoire DNEL courte terme 0,1 mg/m³ (homme)

· **PNEC**

141-78-6 acétate d'éthyle

PNEC-eau douce 0,26 mg/l (non spécifié)

PNEC-l'eau de mer 0,026 mg/l (non spécifié)

PNEC-libération périodique 1,65 mg/l (non spécifié)

PNEC-sédiments d'eau douce 1,25 mg/kg (non spécifié)

PNEC-L'eau de mer des sédiments 0,125 mg/kg (non spécifié)

PNEC-sol 0,148 mg/kg (non spécifié)

PNEC-usine de traitement des eaux usées 650 mg/l (non spécifié)

101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane

PNEC-eau douce 1 mg/l (non spécifié)

PNEC-l'eau de mer 0,1 mg/l (non spécifié)

PNEC-libération périodique 10 mg/l (non spécifié)

PNEC-sédiments d'eau douce 1 mg/kg (non spécifié)

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.02.2021

Numéro de version 6

Révision: 26.02.2021

Nom du produit: KLEIBERIT 801.0

(suite de la page 5)

PNEC-sol 1 mg/kg (non spécifié)
 PNEC-usine de traitement des eaux usées 1 mg/l (non spécifié)

9016-87-9 diisocyanate de diphenylmethane, isomères et homologues

PNEC-eau douce >1 mg/l (non spécifié)
 PNEC-l'eau de mer >0,1 mg/l (non spécifié)
 PNEC-sol >1 mg/kg (non spécifié)
 PNEC-usine de traitement des eaux usées >1 mg/l (non spécifié)

· Composants présentant des valeurs limites biologiques:**101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphenylmethane**

BAT (Suisse) 10 µg/g Kreatinin
 Substrat d'examen: Urine
 Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail
 Paramètre biologique: 4,4'-Diaminodiphenylmethan

N° CAS - Désignation de la substance Type Valeur Unité**141-78-6 acétate d'éthyle**

VLEP (France) Valeur momentanée: 1468 mg/m³, 400 ppm
 Valeur à long terme: 734 mg/m³, 200 ppm
 IOELV (Union Européenne) Valeur momentanée: 1468 mg/m³, 400 ppm
 Valeur à long terme: 734 mg/m³, 200 ppm
 VL (Belgique) Valeur momentanée: 1468 mg/m³, 400 ppm
 Valeur à long terme: 734 mg/m³, 200 ppm
 VME (Suisse) Valeur momentanée: 1460 mg/m³, 400 ppm
 Valeur à long terme: 730 mg/m³, 200 ppm
 SSc;

101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphenylmethane

VLEP (France) Valeur momentanée: 0,2 mg/m³, 0,02 ppm
 Valeur à long terme: 0,1 mg/m³, 0,01 ppm
 AR, C2, concs. mesurées sur une durée de 5 min
 VL (Belgique) Valeur à long terme: 0,052 mg/m³, 0,005 ppm
 VME (Suisse) Valeur momentanée: 0,02 mg/m³
 Valeur à long terme: 0,02 mg/m³
 SB;als Gesamt-NCO gemessen

9016-87-9 diisocyanate de diphenylmethane, isomères et homologues

VME (Suisse) Valeur momentanée: 0,02 mg/m³
 Valeur à long terme: 0,02 mg/m³
 SB;als Gesamt-NCO gemessen

· 8.2. Contrôles de l'exposition

Limiter la durée d'exposition à:

8 heures

en complément pour les utilisations professionnelles avec contact multiplié et/ou important
 limiter la durée d'exposition à 4 heures**· Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:** Ne pas inhale les gaz, les vapeurs et les aérosols.
- **Protection respiratoire:**
 Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante:
 Filter A (DIN EN 14 387)
 En application de pulvérisation de protection respiratoire doit être porté.
- **Protection des mains:** Gants de protection
- **Matériau des gants B** Polyéthylénnylon: Barrier™ (0,062 mm)

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.02.2021

Numéro de version 6

Révision: 26.02.2021

Nom du produit: KLEIBERIT 801.0*(suite de la page 6)*

- **Protection des yeux/du visage** Lunettes de protection
- **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs
- **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**
Dans l'installation, la surface au sol doit être scellée.
N'envoyer l'air d'échappement au dehors qu'au moyen de collecteurs appropriés.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques· **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**· **Indications générales.**· **État physique**

Liquide

· **Couleur:**

Jaunâtre

· **Odeur:**

Fruitée

· **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

· **Point de fusion/point de congélation:**
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et
intervalle d'ébullition

78 °C

· **Inflammabilité**

Non applicable.

· **Limites inférieure et supérieure d'explosion**· **Inférieure:**

2,1 Vol %

· **Supérieure:**

11,5 Vol %

· **Point d'éclair:**

ca. 1 °C

· **Température d'auto-inflammation**

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Température de décomposition:**

Non déterminé.

· **pH**

Non déterminé.

· **Viscosité:**

Non déterminé.

· **Viscosité cinématique**

ca. 5-10 mPas

· **Solubilité**

Pas ou peu miscible

· **l'eau:**

Non déterminé.

· **Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

Non déterminé.

· **Pression de vapeur à 20 °C:**

97 hPa

· **Densité et/ou densité relative**

ca. 1,17 g/cm³

· **Densité à 20 °C:**

Non déterminé.

· **Densité relative.**

Non déterminé.

· **Densité de vapeur:**

Non déterminé.

· **9.2. Autres informations**· **Aspect:**

Liquide

· **Forme:**· **Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.**

460 °C

· **Température d'inflammation:**

Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

· **Propriétés explosives:**

Non déterminé.

· **Changement d'état**· **Vitesse d'évaporation.**· **Informations concernant les classes de danger physique**· **Substances et mélanges explosifs**

néant

· **Gaz inflammables**

néant

· **Aérosols**

néant

· **Gaz comburants**

néant

· **Gaz sous pression**

néant

· **Liquides inflammables**

Liquide et vapeurs très inflammables.

· **Matières solides inflammables**

néant

(suite page 8)

F

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.02.2021

Numéro de version 6

Révision: 26.02.2021

Nom du produit: KLEIBERIT 801.0*(suite de la page 7)*

· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1. Réactivité**
voir l'article 10.3
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2. Stabilité chimique** Stable lorsque conservé et utilisé correctement.
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3. Possibilité de réactions dangereuses:** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4. Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5. Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6. Produits de décomposition dangereux:** Isocyanates

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Nocif par inhalation.
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

141-78-6 acétate d'éthyle

Oral LD₅₀ 4.934 mg/kg (lapin)
Méthode: OECD 401

Dermique LD₅₀ >20.000 mg/kg (lapin)

Inhalatoire LC₅₀ /4 h 29,3 mg/l (rat)

101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane

Oral LD₅₀ >2.000 mg/kg (rat) (84/449/EWG, B.1)

Dermique LD₅₀ >9.400 mg/kg (lapin) (OECD 402)

Inhalatoire LC₅₀ /4 h 11 mg/l (Ratte) (Calculation (ATE))

9016-87-9 diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues

Oral LD₅₀ >10.000 mg/kg (rat)

Dermique LD₅₀ >9.400 mg/kg (lapin)

Inhalatoire LC₅₀ /4 h 11 mg/l (Ratte) (Calculation (ATE))

· Remarque:

diisocyanate de diphenylméthane:

L'atmosphère d'essai créée lors de l'étude sur des animaux n'est pas représentative des environnements de travail, du mode de commercialisation de la substance et du mode d'utilisation auquel on peut s'attendre raisonnablement pour la substance. Par conséquent, les résultats de l'essai ne peuvent pas être appliqués directement à des fins d'évaluation des dangers. Sur la base de l'opinion d'experts et du poids des éléments de preuve, une classification modifiée pour toxicité aiguë par inhalation est justifiée.

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.*(suite page 9)*

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.02.2021

Numéro de version 6

Révision: 26.02.2021

Nom du produit: KLEIBERIT 801.0

(suite de la page 8)

- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Peut provoquer une allergie cutanée.

- **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Cancérogénicité** Susceptible de provoquer le cancer.

- **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **11.2 Informations sur les autres dangers**

- **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1. Toxicité**

- **Toxicité aquatique:**

141-78-6 acétate d'éthyle

LC₅₀ 230 mg / l / 96h (poisson)

EC₅₀ 5.600 mg / l / 48h (algue)

610 mg / l / 48h (daphnia) (DIN 38412)

101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane

LC₅₀ >1.000 mg / l / 96h (poisson)

EC₅₀ >1.000 mg / l / 24h (daphnia)

IC₅₀ >1.640 mg / l / 72h (algue)

9016-87-9 diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues

LC₅₀ >1.000 mg / l / 96h (poisson)

EC₅₀ >1.000 mg / l / 24h (daphnia)

EC₅₀ >1.640 mg / l / 72h (algue)

- **12.2. Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **12.3. Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **12.4. Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- **12.6. Autres effets néfastes**

- **Autres indications écologiques:**

- **Indications générales:** Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

- **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.02.2021

Numéro de version 6

Révision: 26.02.2021

Nom du produit: KLEIBERIT 801.0*(suite de la page 9)*

· Catalogue européen des déchets

08 04 09* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

· Emballages non nettoyés:

· Recommandation:

Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum. Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

UN1866

· ADR, IMDG, IATA

· 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

1866 RÉSINE EN SOLUTION
RESIN SOLUTION

· ADR

· IMDG, IATA

· 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

3 Liquides inflammables.

· Classe

3

· Étiquette

· 14.4. Groupe d'emballage

II

· ADR, IMDG, IATA

· 14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable.

· 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Liquides inflammables.

· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 33

· No EMS:

F-E,S-E

· Stowage Category

B

· 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

· ADR

· Quantités limitées (LQ)

5L

· Quantités exceptées (EQ)

Code: E2

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml

ml

· Catégorie de transport

2

· Code de restriction en tunnels

D/E

· IMDG

· Limited quantities (LQ)

5L

· Excepted quantities (EQ)

Code: E2

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Faire attention à Pos no 2 - Identification des dangers

· Règlement EU

101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphenylmethane: REACH, Annex XVII, No. 56, 74

9016-87-9 diisocyanate de diphenylmethane, isomères et homologues: REACH, Annex XVII, No. 56

· Directive 2012/18/UE - Seveso-III:

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des ingrédients est répertorié.

(suite page 11)

F

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.02.2021

Numéro de version 6

Révision: 26.02.2021

Nom du produit: KLEIBERIT 801.0*(suite de la page 10)***Catégorie SEVESO**

O3 Substances ou mélanges auxquels est attribuée la mention de danger EUH029

P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 50 t**Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 200 t**Règlement (CE) N° 1907/2006 - REACH, ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3**Règlement (CE) N° 649/2012**

Aucun des composants n'est compris.

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/114**Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales:**Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction:** Réservé aux utilisateurs professionnels.**15.2. Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

Service établissant la fiche technique: Sécurité & Environnement**Numéro de la version précédente:** 5**Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

(suite page 12)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 26.02.2021

Numéro de version 6

Révision: 26.02.2021

Nom du produit: KLEIBERIT 801.0

(suite de la page 11)

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

F